

RAPPORT AU CONSEIL MUNICIPAL

- 26 -

DIRECTION GENERALE DES SERVICES - MISSION DES RELATIONS INTERNATIONALES - Adhésion à la Convention des Maires pour le Climat et l'Énergie et à l'Accord des Villes Vertes.

21-37554-MRI

- 0 -

Monsieur le Maire, sur la proposition conjointe de Madame l'Adjointe en charge de l'Action municipale pour une ville plus juste, plus verte et plus démocratique, la Santé Publique, la Promotion de la Santé, le Sport Santé, le Conseil Communal de Santé, les Affaires Internationales et la Coopération, de Monsieur l'Adjoint en charge de la Transition écologique, de la lutte et de l'Adaptation au bouleversement Climatique et de l'Assemblée Citoyenne du futur et de Monsieur le Conseiller Municipal délégué aux financements européens, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

Les villes couvrent environ 3 % de la surface de la Terre mais consomment 65 % de l'énergie et sont responsables de plus de 70 % des émissions de CO₂ à l'échelle mondiale. On estime qu'en 2050 près de 85 % des Européens vivront dans des zones urbaines ; c'est la raison pour laquelle l'urgence climatique doit être appréhendée en priorité dans les villes en y associant les citoyens. Dans ce contexte, Marseille souhaite affirmer son positionnement de ville engagée en faveur de la transition écologique ainsi que son ambition de figurer parmi les villes européennes exemplaires et motrices pour accélérer la décarbonation des territoires, renforcer leur capacité d'adaptation aux impacts inévitables du dérèglement climatique et préserver l'environnement.

Ainsi, Marseille, ville méditerranéenne particulièrement vulnérable face au dérèglement climatique, souhaite se porter candidate pour figurer parmi les « 100 villes neutres pour le climat d'ici à 2030 » qui seront désignées par la Commission européenne pour initier et guider la transformation systémique de tous les territoires vers la neutralité carbone espérée à l'horizon 2050. Afin de s'affirmer parmi les pilotes de cette dynamique, notre Ville devra agir avec détermination au cours des prochaines années sur tous les leviers de la transition, en mobilisant toutes ses forces vives, ses habitants et l'ensemble des acteurs locaux.

Pour relever ce défi, Marseille doit davantage s'intégrer dans les réseaux de villes. La Convention des Maires pour le Climat et l'Énergie, d'une part, et l'Accord des Villes Vertes, d'autre part, ont été spécialement créés pour mettre en réseau les collectivités locales et soutenir techniquement leurs efforts en faveur de la transition écologique.

La Convention des Maires pour le Climat et l'Énergie est le plus grand réseau international d'autorités locales mobilisées sur le défi du changement climatique. Fondée en Europe en 2008, elle regroupe aujourd'hui plus de 10 000 collectivités, essentiellement des villes, d'une cinquantaine de pays différents qui s'engagent volontairement à mettre en œuvre des politiques locales de lutte contre le dérèglement climatique, d'adaptation aux effets de celui-ci et de réduction de la

précarité énergétique. Depuis 2017, les bureaux régionaux de la Convention se sont internationalisés. En Europe, la Convention s'appuie sur le réseau Eurocités, dont Marseille est membre, et bénéficie du rôle moteur de l'Union européenne sur les préoccupations environnementales.

En rejoignant la Convention, les villes s'engagent à soumettre dans les deux ans suivant la date de la décision d'adhésion, un Plan d'action en faveur de l'énergie durable et du climat (PAEDC) décrivant les actions clés qu'elles envisagent d'entreprendre pour atteindre la neutralité carbone en 2050. Adapté aux réalités locales, ce plan doit comprendre un inventaire de référence des émissions pour suivre les mesures d'atténuation et une évaluation des risques et des vulnérabilités climatiques.

L'engagement des villes dans la durée est facilité par l'accompagnement de la Convention et un accès à de nombreuses ressources : parrainage de villes, formations, événements, évaluation des PAEDC, recherche de financements...

De son côté, l'Accord des Villes Vertes est une initiative lancée par la Commission européenne en octobre 2020 en vue de constituer un mouvement de villes mobilisées pour la préservation de l'environnement. En signant l'Accord des Villes Vertes, les maires s'engagent à prendre des mesures supplémentaires visant à rendre leurs villes plus vertes, plus propres et plus durables. Cet accord se concentre **sur 5 grands objectifs** :

- l'amélioration significative de la qualité de l'air,
- l'amélioration de la qualité des eaux naturelles et l'efficacité de son utilisation,
- la conservation et l'amélioration de la biodiversité urbaine,
- une progression vers l'économie circulaire,
- une réduction significative de la pollution sonore.

Bénéficiaire d'un accompagnement bâti sur le modèle de la Convention, les villes signataires de l'Accord des Villes Vertes doivent s'engager dans un délai de deux ans à :

- établir pour chaque priorité des niveaux de référence et définir des objectifs ambitieux en allant au-delà des exigences minimales fixées par la législation européenne,
- mettre en œuvre des mesures et des programmes de manière intégrée afin d'atteindre les objectifs à l'horizon 2030,
- produire régulièrement des rapports concernant la mise en œuvre et les progrès accomplis.

Non tarifées et non contraignantes d'un point de vue juridique, les adhésions à la Convention des Maires pour le Climat et l'Énergie et à l'Accord des Villes Vertes doivent néanmoins concrétiser la volonté de notre ville de s'engager en faveur de la transition écologique.

Pour garantir le succès de cette ambition, et en complément de ses propres efforts, Marseille devra pouvoir compter sur les soutiens des différents pouvoirs publics, nationaux, régionaux et locaux dont les champs de compétences varient, afin qu'ils puissent :

- mobiliser et allouer les ressources techniques et financières adéquates et mettre en place les cadres politiques appropriés en vue de soutenir la mise en œuvre de l'engagement de la ville auprès des citoyens,
- intégrer les enjeux environnementaux urbains dans l'élaboration des politiques concernées, à tous les niveaux,

- prendre des mesures contre les sources de pollution et les autres causes de dégradation de l'environnement qui échappent au contrôle de la ville,
- promouvoir l'innovation locale afin d'accélérer le développement et l'adoption de technologies et de solutions qui aideront Marseille à devenir plus verte.

Les adhésions à la Convention des Maires pour le Climat et l'Énergie ainsi qu'à l'Accord des Villes Vertes, vont permettre à Marseille de :

- consolider sa candidature à l'appel européen « 100 villes climatiquement neutres d'ici à 2030 » et bénéficier de financements européens,
- renforcer son positionnement européen et international concernant les enjeux environnementaux,
- bénéficier l'expertise et des services de grands réseaux de villes,
- être en cohérence avec l'adoption des 17 objectifs de développement durable et sa déclaration d'urgence climatique et sociale,
- favoriser les échanges entre élus et agents municipaux, et avec leurs homologues étrangers.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil Municipal de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE MARSEILLE
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS**

DELIBERE

ARTICLE 1

Sont approuvées les adhésions de la Ville de Marseille à la Convention des Maires pour le Climat et l'Énergie et à l'Accord des Villes Vertes.

ARTICLE 2

Monsieur le Maire ou son représentant est habilité à signer tous documents relatifs à ces adhésions.

**Vu et présenté pour son enrôlement
à une séance du Conseil Municipal
MADAME L'ADJOINTE EN CHARGE DE
L'ACTION MUNICIPALE POUR UNE VILLE
PLUS JUSTE, PLUS VERTE ET PLUS
DÉMOCRATIQUE, LA SANTÉ PUBLIQUE, LA
PROMOTION DE LA SANTÉ, LE SPORT SANTÉ,
LE CONSEIL COMMUNAL DE SANTÉ, LES
AFFAIRES INTERNATIONALES ET LA
COOPÉRATION
Signé : Michèle RUBIROLA**

**MONSIEUR L'ADJOINT EN CHARGE DE LA
TRANSITION ÉCOLOGIQUE, DE LA LUTTE ET
DE L'ADAPTATION AU BOULEVERSEMENT
CLIMATIQUE ET DE L'ASSEMBLÉE
CITOYENNE DU FUTUR
Signé : Sébastien BARLES**

21-37554-MRI
VET

**MONSIEUR LE CONSEILLER MUNICIPAL
DELEGUE AUX FINANCEMENTS EUROPEENS
Signé : Fabien PEREZ**